

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

53^{ème} RALLYE NATIONAL DU GARD ALÈS

AGGLOMÉRATION



INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA d'Alès
Nom du Rallye :	53 ^{ème} Rallye National du Gard Alès Agglomération
Date :	12 & 13 juin 2026
Niveau d'inscription :	National
Éligibilité :	Coupe de France des Rallyes coefficient 4, Championnat de Ligue Sportive Automobile Occitanie Méditerranée, Trophée Hankook, Challenge de l'ASA d'Alès
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Le 21 avril 2026 – N° 354
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	CHANTAGREL
Téléphone :	06 86 78 72 87
Mail :	nathalie.chantagrel@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	Frédéric ROSSEL
Membres :	Les membres du Comité Directeur de l'ASA d'Alès
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Pôle mécanique, Traverse Lori Tosi, Vallon de Fontanes , 30520 St Martin de Valgalgues
Téléphone :	04 66 55 65 66
Mail:	asa.ales30@yahoo.fr
Permanence du Rallye :	
Lieu, date, horaire :	Pôle mécanique, Traverse Lori Tosi, Vallon de Fontanes , 30520 St Martin de Valgalgues 12-13 juin 2026 – 8 h à 22 h

Organisateur technique	
Nom :	ASA d'Alès
Adresse :	Pôle mécanique, Traverse Lori Tosi, Vallon de Fontanes , 30520 St Martin de Valgalgues
Téléphone :	04 66 55 65 66
Mail :	asa.ales30@yahoo.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	22 avril 2026
Ouverture des engagements	22 avril 2026
Clôture des engagements	1 ^{er} juin minuit
Parution du carnet d'itinéraire	2 juin 20H00
Distribution du Road-Book	A télécharger sur le site https://www.asa-ales.fr
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Samedi 6 juin 2026 de 9H00 à 17H00 Dimanche 7 juin 2026 de 9H00 à 17H00 Le vendredi 12 juin 2026 de 8H00 à 12H00 Le vendredi 12 juin 2026, pour l'ES 3/6, de 14H00 à 17H30
Pré-vérifications administratives	Le samedi 6 juin de 8H30 à 12H00 Le dimanche 7 juin de 8H30 à 12H00 au Siège de l'ASA Alès (Pôle Mécanique Alès Cévennes), Traverse Loriano Tosi, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.
Vérifications administratives	Le vendredi 12 juin 2026 : de 15H30 à 17H00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes), Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.
Vérifications techniques	Le vendredi 12 juin 2026 : de 14H15 à 18h15 au Pôle Mécanique Alès Cévennes), Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.
Mise en place du parc de départ	Le vendredi 12 juin 2026 à 14H30, Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Le vendredi 12 juin 2026 à 18H00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes), Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues
Publication des équipages admis au départ	Le vendredi 12 juin 2026 à 18H30 au Pôle Mécanique Alès Cévennes), Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

Publication des heures et ordres de départ	Le vendredi 12 juin 2026 à 18H45 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues
Publication des heures et ordres de départ après le prologue	Le vendredi 12 juin 2026 à 22H15 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues
Briefing des pilotes	Le vendredi 12 juin 2026 à 18H00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.
Départ Prologue	Le vendredi 12 juin 2026 à 19H00 pour les VHC et moderne
Départ samedi 13 juin	Le samedi 13 juin 2026 à 7H00, pour les VHRS, du Pôle Mécanique Alès Cévennes, 30520 ST Martin de Valgalgues
Arrivée Prologue	Le vendredi 12 juin 2026 à 19H26 pour les VHC et moderne
Arrivée samedi 13 juin	Le samedi 13 juin 2026 à 18H10 pour le 1 ^{er} VHRS au Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues
Vérifications finales	Le samedi 13 juin 2026 à 18H15 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	Le samedi 13 juin 2026 à 18H30 au Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues
Remise des prix	Le samedi 13 juin 2026 à 19H00 Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence	
Observateur (facultatif)		
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean Marc ROGER	Lic. n° 3252
Commissaires Sportifs	M. Olivier COULET	Lic. n° 19 312
	M. Jean François PASCAL	Lic. n° 2806
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Marie Thérèse RAYER	Lic. n° 40 821
Directeur de Course	Mme Evelyne ROL	Lic. n° 40 773
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Yannick BARDIN	Lic. n° 46 622
	Mme Carmen BELCHI	Lic. n° 8747
	M. Patrick RAYER	Lic. n° 40 676
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mme Marie OTTAVI	Lic. n° 147 131
	M. Paul RUBINO (Inter)	Lic. n° 118 002
	M. Sébastien ROL	Lic. n° 44 492
	Mme Aurélie CUCHEVAL	Lic. n° 340 281
Directeur de Course délégué BBR	M. BALDIT Nicolas	Lic. n° 134 045
Commissaire Technique responsable	M. Yvon JOURNAUX	Lic. n° 19 327
Commissaires Techniques adjoints	M. BOUSQUET Sébastien	Lic. n° 243 494
	M. Michel MOLINES	Lic. n° 9502
	M. Christian JOLY	Lic. n° 11 082
	M. David FOURTET	Lic. n° 18 310
	M. Christian MANGEMATIN	Lic. n° 6502
	Mme Claudine CHABAUD	Lic. n° 156 447
	M. Guy PEYRARD	Lic. n° 298 381
	M. Didier CHAUNEAU	Lic. n° 146 022
Commissaire Technique Stagiaire	M. Thierry COSTERASTE	Lic. n° 161 819
Médecin chef	ADAMU 30	
Chargés des relations avec les concurrents	M. PRITCHEPPA Ivan	Lic. n° 205 325
	M. COSTE Alain	Lic. n° 18 050
	M. CLOS Robert	Lic. n° 6055
	Mme VIDAL Magali	Lic. n° 79 595
	Mme CARBOU Véronique	Lic. n° 119 788
	M. Alain DESSENS	Lic. n° 19 459
Juges de faits	M. Jean José DARDANELLI	Lic. n° 210 935
	Mme Elisabeth DARDANELLI	Lic. n° 184 702
Chargé des relations avec la presse		
Responsable Chronométrage	Mme VALETTE-BRANDY Christelle	Lic. n° 12 194
Classement	Brennus	
Speaker		

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye national du Gard – Alès Agglomération doit adresser à l'ASA d'Alès la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 1^{er} juin minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 540 € avec géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1 080 €
- 25 € de réduction par membre de l'équipage licenciés à l'ASA d'Alès

La mise en place du système de géolocalisation nécessite une caution

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30520 ST Martin de Valgalgues.

4.8P CARBURANT

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Gard Alès Agglomération représente un parcours de 240.605 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte :

- 1 prologue constitué de l'ES « Pôle Mécanique » de 4,37 km dont le classement permet d'établir l'ordre des départs de la deuxième étape mais dont les temps ne sont pas intégrés dans le résultat final de l'épreuve.
- 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 97.324 km.
Les épreuves spéciales sont : ES 1/4/7 La Baume- Le Pendedis (20.062 km)
ES 2/5/8 Sainte Cécile d'Andorge – La tavernole (9,466 km)
ES 3/6 Pôle Mécanique (4,37 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

ES 1/4/7 et ES 2/5/8

Samedi 6 juin 2026 de 9H à 17H

Dimanche 7 juin 2026 de 9H à 17H

Vendredi 12 juin 2026 de 8H à 12H

ES 0 Prologue et ES 3/6

Vendredi 12 juin 2026 de 14H à 17H30 avec une voiture de série comprenant maximum 2 personnes.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1 P Départ

L'ordre de départ des différents rallyes est ainsi défini : VHRS – VMRS – VHC – Moderne.

Cet ordre de départ demeurera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'intégration de son véhicule au parc de départ au plus tard 30mn avant le départ du premier VHC

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

SCRATCH.

1er: 1 engagement + 200 € 2e: Un engagement 3e: un demi-engagement

Classe

	De 1 à 4 partants	de 5 à 7 partants
1 ^{er} de classe	200 €	300 €
	De 8 à 10 partants	+ 10 partants
1 ^{er} de classe	500 €	500 €
2 ^{ème} de classe	300 €	300 €
3 ^{ème} de classe	200 €	300 €
4 ^{ème} de classe		200 €

Dans le cas où il y aurait moins de 80 partants les prix seront minorés de 30%.